

2023/013
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
13 avril 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 15 Date de la convocation : 06 avril 2023
En exercice..... 15 Date d'affichage : 14 avril 2023
Qui ont pris part à la délibération..... 13

L'an deux mil vingt-deux et le treize avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'auditorium de la Médiathèque, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
Marc DINI	x			
Christine SANTUCCI	x			
Emmanuel DJAKOVIC	x			
François BERGNA	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Emilie VALETTE	x			
Serge MEOLA	x			
Patrick DOULIERY	x			
Hélène CASTA	x			
Steve PREVOST			x	Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT			X	Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	x			
Sylvie MATHIEU	x			
Anne-Marie MONTANO	x			

Madame Emilie VALETTE est désigné(e) secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2023/013	Compte Administratif – Station essence communale 2022

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-1 et 1612-2 ;

CONSIDÉRANT :

- Que Madame le Maire après présentation du CA, désigne Monsieur François BERGNA pour la remplacer lors du vote, sort de la salle et ne participe donc pas au vote,
- Que le compte administratif peut se résumer comme ci-après :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 384,01	20 440,45			15 943,56
Opérations de l'exercice	363 055,56	379 702,64	20 236,29	30 294,45		26 705,24
Restes à réaliser						
TOTAUX	363 055,56	416 086,65	40 676,74	30 294,45	403 732,30	446 381,10
Résultat de clôture		53 031,09	10 382,29			42 648,80
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Contre : 0
 Abstention : 3
 Pour : 10

DECIDE

- D'approuver le compte administratif 2022 de la station essence communale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, PAUL Patricia

